

## Partir de l'IPC pour s'approcher d'un indicateur du coût de la vie

La [fiche précédente](#)<sup>1</sup> a montré que l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) était un indicateur éminemment politique, et que sa construction avait et fait toujours l'objet de débats intenses. Nous allons voir ici différents correctifs pouvant être apportés à l'IPC pour estimer plus justement l'évolution du coût de la vie, ce qui est un objectif bien différent de celui de l'IPC.

### La décohabitation implique de nouvelles dépenses

L'indice des prix à la consommation ne tient pas compte de l'évolution quantitative des besoins des individus. Or, les besoins sont fonction d'évolutions démographiques et sociales.

Depuis 1968, le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 3,08 à 2,19 personnes en 2018 soit une diminution de 30% de la taille des ménages en 50 ans. En 1962, les ménages d'une seule personne représentaient seulement 19,6% des ménages, en 2018 ils représentaient 36,7% des ménages. Concrètement, les personnes vivent désormais plus souvent seules.

Ce phénomène s'appelle la « décohabitation ». Il résulte à la fois de l'éloignement du lieu d'étude des enfants par rapport au foyer familial, de la réduction de la natalité ou encore

de l'augmentation massive des divorces et donc des familles monoparentales.

Cette réduction de la taille des ménages implique des **dépenses supplémentaires**. En effet, les dépenses ne sont pas proportionnelles selon la taille du logement. Par exemple, le loyer d'un appartement pour deux personnes n'est pas deux fois plus cher qu'un appartement pour une personne. De la même façon, peu importe la taille du ménage (jusqu'à un certain point), un seul frigo, four, lave-vaisselle, ... sont nécessaires. Un couple peut même partager un seul véhicule dans certaines situations.

Enfin, puisque c'est un sujet d'actualité, les dépenses d'énergie et notamment de chauffage ne sont pas proportionnelles au nombre de personnes vivant dans le logement.

Cette question est prise en compte pour calculer l'évolution du pouvoir d'achat par ménage ou par unité de consommation<sup>2</sup> mais pas dans l'Indice des prix à la consommation puisque ce n'est pas son rôle. Pour s'approcher d'un indice du coût de la vie et prendre en compte cette augmentation des dépenses à assumer, il faut rehausser l'IPC.

Ce rehaussement n'est pas fixe puisqu'il dépend du rythme de « décohabitation ». **Sur la période 2013-2018, on estime que ce phénomène a augmenté le coût de la vie de 0,5 points par an.** Il s'agit évidemment d'une moyenne, les ménages ayant « décohabité »

<sup>1</sup> Voir [Fiche Pouvoir d'achat 7 - L'IPC, un indice en construction perpétuelle depuis plus d'un siècle](#)

<sup>2</sup> Voir [Fiche Pouvoir d'achat 2 - Pouvoir d'achat, de quoi parle-t-on?](#)

## FICHE 8 \_ Pouvoir d'achat - Inflation

ayant vu leur coût de la vie augmenté fortement tandis que la majorité des ménages n'a pas été touchée. Dans tous les cas, on peut rajouter au moins 0.5 points à l'IPC.

### La trop faible prise en compte du logement

Les dépenses de logement ne comptaient que pour 8,53% des dépenses totales dans l'IPC en 2021. Cela s'explique par le fait que les dépenses liées à l'acquisition des logements ne sont pas comptées car elles ne sont pas une consommation mais un investissement. De fait, le bien ne se détruit pas au cours de sa consommation et même souvent prend de la valeur avec le temps.

Les dépenses de logement prises en compte dans l'IPC se limitent donc aux loyers payés, aux charges de réparations, d'eau ainsi que d'enlèvement des ordures ménagères.

Pourtant, l'acquisition d'un logement est bien une dépense et l'augmentation du prix des logements pèse sur le budget des ménages accédant à la propriété (58% des ménages).

Il faut par ailleurs avoir à l'esprit que si l'augmentation des prix pèse sur les acheteurs, elle profite aux vendeurs qui sont aussi des ménages. Plus que d'appauvrir l'ensemble des ménages, l'augmentation des prix de l'immobilier profite à ceux qui concentrent la propriété immobilière, en l'occurrence les plus aisés au détriment de ménages plus modestes.

Les prix de l'immobilier sont très fluctuants, l'impact sur un indicateur du coût de la vie évolue donc au gré de la différence entre cette évolution et celle de l'IPC. **Sur longue période on peut cependant retenir un écart de 0,1 point par an.**

### Les taxes sur le tabac ont bel et bien un coût

L'Indice des Prix à la Consommation tient compte du tabac, et en 2022 ce dernier représente 2,17% des consommations prises en compte. Cependant, l'Insee calcule aussi un indice hors tabac et c'est cet indice qui est utilisé pour les mécanismes d'indexation.

La logique derrière cela est que le prix du tabac évolue essentiellement du fait des taxes. En effet, les gouvernements successifs ont fait des taxes sur le tabac leur principal outil de santé publique sur cette question. L'idée de ne pas inclure le tabac est donc la suivante : les taxes font grimper le prix du tabac, mais comme l'objectif est de décourager les fumeurs, cela perd tout son sens si on donne aux gens les moyens de payer cette taxe.

Il reste que pour un-e fumeur-se, c'est bel et bien une augmentation du coût de la vie.

L'impact de cette non-comptabilisation est assez simple puisque l'Insee calcule un indice avec et sans tabac, il suffit donc de comparer les deux. Cet impact dépend fortement des années ; en janvier 2021, les prix du tabac avaient augmenté de 12,7% par rapport en janvier 2020 tandis qu'en janvier 2022 ils auraient<sup>3</sup> baissé de 0,1% par rapport à janvier 2021. En effet, les augmentations de prix ne sont pas régulières et se font par palier.

Pour une année comme 2020 où les prix augmentent fortement, l'effet sur l'inflation est de près de 0,2 point. **Sur les dernières années la moyenne est plutôt de l'ordre d'un impact de 0,1 point par an.**

---

<sup>3</sup> Les données sont encore provisoires mais les variations sont généralement minimales entre les données provisoires et définitives

### La prise en compte de la qualité dans l'IPC

Une partie des biens et services que nous utilisons change constamment au gré des innovations ou encore des évolutions de la demande. Cela pose évidemment problème pour le calcul de l'évolution des prix car l'Insee cherche à calculer un indice à « qualité constante ».

Ainsi, si les caractéristiques d'un bien et son prix évoluent, il faut distinguer dans l'évolution du prix ce qui relève d'une amélioration de la qualité et ce qui relève d'une évolution « pure » du prix. C'est ce qu'on appelle la prise en compte de « l'effet qualité ».

Pour le dire de manière assez simpliste, l'Insee cherche à calculer l'évolution du rapport qualité/prix. Or nous savons bien que ce rapport qualité/prix est difficile à évaluer et surtout est subjectif, car il dépend fortement de nos préférences individuelles et collectives. Si nous avions tous et toutes les mêmes préférences et que nous savions évaluer parfaitement le rapport qualité prix des biens et services, nous consommerions tous et toutes les mêmes choses ; ce n'est évidemment pas le cas.

Ces problèmes de mesure et de préférence se retrouvent au niveau de l'IPC.

Dans la fiche précédente<sup>4</sup>, nous avons donné l'exemple des téléphones portables, dont les prix auraient baissé de 40% depuis 2015 alors que les prix des derniers smartphones ne cessent d'augmenter. Cela s'explique par l'amélioration de la qualité des téléphones (stockage, appareil photo, nouvelles fonctionnalités, ...). Cependant, on peut considérer que cette amélioration de la qualité

est contrainte dans la mesure où la plupart des téléphones vendus en 2015 ne sont plus disponibles à la vente. De nombreux produits, notamment électroniques, disposent aujourd'hui de multiples fonctionnalités qui ne sont pas du tout utilisées par les consommateurs. C'est une preuve qu'une partie de la qualité est contrainte, ces fonctionnalités nouvelles ne répondent pas à des besoins réels de beaucoup d'utilisateur-ice-s<sup>5</sup> mais sont présents de base dans les produits que nous achetons.

De plus, les besoins évoluent conjointement avec la société. Aujourd'hui ne pas avoir de smartphone est un facteur qui peut-être discriminant dans la recherche d'un emploi par exemple ou dans nos démarches administratives. Pourtant il y a 20 ans, les smartphones existaient à peine. C'est donc une dépense supplémentaire à laquelle il faut faire face pour conserver un mode de vie en rapport avec les normes sociales. L'évolution de la société rend certaines dépenses quasi-obligatoires pour une participation active à la vie sociale ; il faut donc l'intégrer dans le coût de la vie.

### La prise en compte de l'effet qualité ampute l'Indice des Prix à la Consommation d'environ 0,3 point par an.

Enfin, l'effet qualité prend difficilement en compte l'obsolescence des produits. Or si un produit est toujours au même prix mais qu'on doit le renouveler deux fois plus souvent, on peut certes dire que les prix n'augmentent pas, mais le coût de la vie augmente lui rapidement.

<sup>4</sup> Fiche Inflation 7 - L'IPC, un indice en construction perpétuelle depuis plus d'un siècle (mettre lien quand elle sera sur le site)

<sup>5</sup> Exemple : sur les smartphones Apple, la capacité minimale de stockage est passée de 8Go à 64Go, si 8Go nous conviennent, nous sommes contraints d'acheter un téléphone avec 64Go de mémoire

### Les plus modestes plus touchés par l'inflation

L'IPC est un indice macroéconomique qui s'intéresse à l'évolution moyenne des prix. Cependant l'Insee calcule également un indice par décile de niveau de vie<sup>6</sup>. Cependant, ce qui diffère entre ces indices ce sont simplement les « coefficients budgétaires », c'est-à-dire la part des dépenses consacré à chaque poste budgétaire.

Par exemple, **les dépenses d'énergie représentent effectivement une part plus importante dans les dépenses des ménages les plus modestes que dans celles des plus riches**. L'inflation tirée par les prix de l'énergie que nous connaissons aujourd'hui pèse donc davantage sur les ménages modestes.

Mais, au-delà des coefficients budgétaires différents, ce sont surtout les gammes de produits consommés qui diffèrent. L'alimentation est différente, les lieux d'hébergements et restaurants fréquentés ne sont pas les mêmes, les voitures achetées sont différentes, ... Or cela n'est pas du tout pris en compte dans ces indices.

Prenons un exemple fictif pour comprendre : le prix des hôtels 4 et 5 étoiles baisse, le prix des hôtels 3 étoiles stagne et dans le même temps le prix des hôtels 1 et 2 étoiles augmente. On constatera que le prix moyen des hôtels ne bouge pas. C'est la seule information qui serait intégrée dans l'IPC, alors qu'on voit bien que les évolutions internes au sein de la catégorie « hôtels » changent fortement et pèsent sur les ménages modestes tandis qu'elles profitent aux ménages les plus aisés.

Selon une étude de Xavier Jaravel menée aux Etats-Unis, l'inflation est plus forte sur les gammes consommées par les ménages

modestes. Tout laisse à penser que ce constat est également observable en France, une étude est d'ailleurs en train d'être menée.

Cela signifie que l'inflation subie par les plus modestes et donc le coût de la vie des plus modestes est plus important que ce que laisse penser l'IPC, au-delà même de tous les correctifs déjà évoqués.

### Conclusion

Nous avons donc vu différents arguments qui pouvaient être mobilisés pour justifier que l'Indice des Prix à la Consommation n'est pas un bon indicateur du coût de la vie. Nous avons donc proposé plusieurs correctifs. Chacun de ces correctifs n'est pas fixe et varie chaque année selon les évolutions sociales, démographiques ou encore légales. Cependant, en moyenne et sur longue période, nous estimons que l'ensemble de ces correctifs se chiffre à 1 point par an pour que l'IPC s'approche d'un indicateur du coût de la vie.

Synthèse :

- Décohabitation : en moyenne 0,5 point par an
- Prise en compte du logement : en moyenne 0,1 point par an
- Tabac : en moyenne 0,1 point par an (0 en 2021, 0,2 point en 2020)
- Qualité : en moyenne 0,3 point par an
- Inflation plus forte pour les plus modestes, mais phénomène difficilement chiffrable

**Au total, il faudrait donc rajouter un point par an en moyenne pour que l'IPC se rapproche d'un indicateur du coût de la vie.**

---

<sup>6</sup> Un décile correspond à 10% de la population ; on « coupe » la population en dix parts égales, ici des 10% les plus pauvres aux 10% les plus riches.